

Conseil du Vingtième arrondissement du mercredi 20 juin 2018

Vœu relatif à la politique de l'arbre à Paris

déposé par les élu-e-s du Groupe écologiste

Considérant l'importance de la présence des arbres pour améliorer la qualité de vie des parisiennes et des parisiens ;

Considérant le souhait exprimé à plusieurs reprises par les parisiennes et les parisiens, lors du budget participatif ou encore lors des réunions de conseil de quartier, de plus de nature près de chez eux ;

Considérant l'importance des arbres comme source de fraîcheur mais aussi de lutte contre la pollution de l'air ;

Considérant les objectifs fixés par la ville de 20 000 arbres supplémentaires d'ici à 2020 (année de référence 2014) ;

Considérant que 1500 arbres sont abattus chaque année à Paris et que ceux-ci sont systématiquement remplacés ;

Considérant les arbres abattus en urgence (en raison des tempêtes de plus en plus fréquentes) ;

Considérant les dispositifs « un verger dans mon école » et « un arbre dans mon jardin » ;

Considérant l'action 23 du nouveau plan biodiversité « Renforcer la place des arbres dans la biodiversité parisienne » dont les objectifs sont d'augmenter « l'indice de Canopée » parisien, de planter et entretenir les arbres en adéquation avec les besoins des espèces animales, d'aménager et entretenir les pieds d'arbres pour la biodiversité et enfin de développer les dispositifs d'incitation à la plantation d'arbres ;

Considérant la présence sur le site internet de la ville d'un tableau hebdomadaire listant l'emplacement des arbres sur la voirie, listant également les dates et les adresses des travaux de plantations, élagages et abattages ;

Considérant l'importance qu'élu-es d'arrondissement, comme riverains soient informés de toutes les opérations concernant les arbres de leur arrondissement et de leur quartier ;

Considérant le nombre important de souche sur la voirie ;

Considérant pour les riverains l'importance de savoir à l'avance qu'un arbre de leur quartier va être planté ou qu'un arbre va être enlevé ou élagué ;

Considérant que le choix de l'essence de l'arbre est un choix important pour les riverains ;

Considérant que les jardiniers citoyens, détenteurs d'un permis de végétaliser pied d'arbre sont demandeurs de conseils et d'aide de jardiniers professionnels ;

Aussi, sur proposition des élu.e.s du Groupe écologiste, **le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que :**

- les riverains soient informés 1 semaine à l'avance de l'ensemble des travaux concernant les arbres de leur quartier plantation, élagage, abattage par un affichage à l'emplacement considéré ;
- que le choix des essences soient établies en concertation avec les riverains lors des comités de végétalisation ou conseil de quartier ;
- qu'un bilan d'étape par arrondissement soit communiqué en 3^e commission avant la fin de l'année concernant les dispositifs 20 000 arbres : cartographie des arbres abattus et plantés, cartographie des nouveaux emplacements de plantation d'arbre, cartographie un verger dans mon école, liste des copropriétés qui ont bénéficié d'un arbre ;
- que la projection des 10 000 prochains arbres qui seront plantés d'ici la fin de la mandature soit présentée également présentée avant la fin de l'année.